



COMITE TERRITORIAL AUDE PYRENEES-ORIENTALES

Siège : Maison des sports – Bureau 303-304 Rue Duguay Trouin 66000 PERPIGNAN 09.52.63.47.85
Antenne : Maison des Sports – Rue Camille St Saëns 11000 CARCASSONNE

COMITE DIRECTEUR DU 09/07/2018

PV N°2/2018-19

MEMBRES PRESENTS : Isabelle ALLAIGRE, Gérard AVAL, Patrick BARBEAU, Benoit BENITEZ, Séverine BENITEZ, Pascal BRUNOT, Coly CAMARA, Laurent CROUET, Michel DESTRAIN, Bernard DIVERCHY, Michel FLEURY, Bernard GANDOLFO, Véronique JORDAN, Bruno MARITON, Natacha PAUTE, Marc REBOUL, Catherine TUBERT, Corinne VALERIO, Bruno VILAPLANA.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Olivier MILLAN, Sabrina QUEVEDO-JOUE, Nicole SANCHEZ.

PRESIDENT

Bruno MARITON

Informations du Président :

Bruno MARITON souhaite la bienvenue à tous les élus, selon l'ordre du jour ce premier Codir du Comité Territoriale AUDE PYRENEES ORIENTALES sera une réunion de travail où les points essentiels seront la constitution du Bureau et des différentes commissions. Bruno MARITON remercie les amis AUDOIS de s'être déplacés pour ce premier Codir qui se déroule à la Maison Des Sports de PERPIGNAN ; les salariés n'ont pas été invités pour ce premier Codir.

Nelly PRIOUX partie à la retraite, a dû malheureusement être opérée en urgence pour un décollement de la rétine ; l'opération s'est bien passée mais elle doit à présent observer un repos total de 2 mois.. Georges NAVARRO a commencé son travail depuis le 3 juillet, pour un total de 35 heures (cf. site). Son poste est prévu pour du travail de secrétariat administratif complété par la tenue de la comptabilité qui permettra d'alléger le travail des élus référents. B Mariton, à la demande de B Bénitez rappelle les conditions de son contrat de travail.

Le bénéfice net du TDR est de 10040 €. Cette manifestation à laquelle ont participé 38 équipes, a réuni plus 600 personnes.

Bruno MARITON rappelle aux élus les droits et devoirs de chacun, leur devoir de réserve et compte sur leur engagement pour le bon fonctionnement de cette nouvelle entité.

Le siège social du nouveau Comité est situé à PERPIGNAN cependant une antenne fonctionnelle sera à CARCASSONNE. Cette volonté sera respectée et les différentes réunions seront programmées, dans la mesure du possible, en alternance.

Ensuite Marc REBOUL présente un PowerPoint pour la constitution du Codir du Comité Territoriale AUDE PYRENEES ORIENTALES. L'article 17 stipule que huit membres constituent le bureau. Le souhait de Bruno MARITON est que les Commissions vivent et que des licenciés extérieurs peuvent s'y joindre s'ils apportent une réelle compétence et participation. Il est aussi souhaitable qu'il y ait un élu de l'AUDE et un des PYRENEES ORIENTALES dans chaque Commission afin d'animer chaque territoire et permettre aux clubs d'avoir des relais locaux.

Suivant l'ordre du jour, et conformément à l'art .10 al.7 des statuts, le comité directeur, suivant les propositions du Président Bruno MARITON, détermine le nombre de commissions, élit leurs présidents et détermine leurs attributions.

1) **Caisse de Péréquation** : cette caisse qui soulage la gestion des clubs pour le paiement des arbitres sera gérée par Nicole SANCHEZ, Laurent CROUET et Véronique JORDAN qui rédige un tableau pour les arbitres et qui l'envoie à Nicole pour les règlements des arbitres. Les pouvoirs de signatures pour le compte réservé uniquement au fonctionnement de cette caisse seront modifiés en conséquence.

2) **Commission Sportive** : cette commission travaille essentiellement sur la réflexion, la mise en œuvre des championnats et le contrôle des feuilles de marque. C'est une commission qui doit être conséquente et dont feront partie Sabrina QUEVEDO-JOUE, Olivier MILLAN, Corine VALERIO qui s'occupera des dérogations avec Bernard GONDOLFO.

3) **Commission de Qualification** : elle a en charge la gestion et l'édition des licences. Il est possible que les clubs apportent les documents à PERPIGNAN comme à CARCASSONNE. Isabelle ALLAIGRE et Gérard AVAL en assureront la responsabilité et la gestion ;

4) **Commission Technique** : elle s'occupe en priorité de la formation des cadres et de la formation du joueur. Patrick BARBEAU et Bernard DEVERCHY souhaitent contribuer à cette commission qui devra faire un gros travail en début de saison pour tout coordonner avec les CTF. Benoit Bénitez pourra y participer en fonction de son emploi du temps.

5) **Commission des Officiels** : cette commission désigne les arbitres et s'occupe de la formation de ceux-ci. Elle est en lien avec Jacob MOULIN, CTO de la ligue. Véronique JORDAN assurera avec l'aide de Jérôme SUCH (non élu) et divers membres, la gestion de cette commission.

6) **Commission Jeunes** : elle s'occupe de l'organisation des plateaux U7-U9, des triangulaires, de la FNMB et le Noël du Mini basket sur les deux secteurs. Le début du championnat demandera de la part de cette commission beaucoup de travail afin de tout coordonner. Pascal BRUNOT, Séverine BENITEZ et Catherine TUBERT seront présents pour peaufiner cette coordination.

7) **Commission 3X3 – Nouvelles pratiques.** Cette nouvelle commission sera assurée par les mêmes personnes qui œuvreront pour la commission Jeunes.

7) **Commission Basket Féminin** : Il serait judicieux qu'un élu se penche sur cette Commission car la Fédération y tient et elle en fait une priorité.

8) **Commission de Discipline** : cette commission n'existe plus au niveau Départemental. Un Président Régional est désigné depuis peu ; il travaillera avec cinq secteurs dans la région OCCITANIE. Gérard AVAL élu à la Ligue sera le correspondant sur le secteur AUDE / PYRENNES ORIENTALES et sera aidé par Michel FLEURY et Michel DESTRAIN, ce dernier membre se proposant d'être chargé d'instruction si nécessaire. Des non-élus devront aussi rejoindre cette commission de secteur pour la discipline ; le Codir est en attente de précisions par la nouvelle ligue.

9) **Commission des Salles et Terrain** : Michel FLEURY pour le P-O et René BERQUIERES (non élu) pour l'AUDE vérifieront la conformité des salles.

10) **Commission Médicale** : Coly CAMARA médecin élu. Il rentrera rapidement en contact avec le nouveau médecin régional élu pour la coordination et connaître ses prérogatives.

11) **Commission Evènementiel et Communication** : Bruno MARITON, Natacha PAUTE, Marc REBOUL, Sabrina QUEVEDO-JOUE prennent en charge cette Commission.

COMMISSIONS	PRESIDENT	MEMBRES
Caisse de Péréquation	Nicole SANCHEZ	Laurent CROUET, Véronique JORDAN
Commission Sportive	Sabrina QUEVEDO-JOUE	Olivier MILLAN, Corine VALERIO, Bernard GANDOLFO
Commission de Qualification	Isabelle ALLAIGRE	Gérard AVAL
Commission Technique	Bernard DEVERCHY	Patrick BARBEAU, Benoît BENITEZ
Commission des Officiels	Véronique JORDAN	Jérôme SUCH
Commission Jeunes	Pascal BRUNOT	Séverine BENITEZ et Catherine TUBERT
Commission 3X3 – Nouvelles pratiques.	Pascal BRUNOT	Séverine BENITEZ et Catherine TUBERT
Commission Basket Féminin	Non affecté	
Commission de Discipline	Gérard AVAL	
Commission des Salles et Terrain	Michel FLEURY	René BERQUIERES

Commission Médicale	Coly CAMARA	
Commission Evènementiel et Communication	Marc REBOUL	Bruno MARITON, Natacha PAUTE, Sabrina QUEVEDO-JOUE

ADOpte A L'UNANIMITE

Conformément à l'Art.10 al. 4 des STATUTS, le comité directeur désigne le bureau. Ce dernier se composera de la façon suivante :

CONSTITUTION DU BUREAU		
Président du Comité Territorial Aude Pyrénées-Orientales	MARITON	Bruno
Vice-Présidente	PAUTE	Natacha
Secrétaire Général	REBOUL	Marc
Trésorière	ALLAIGRE	Isabelle
Secrétaire Adjoint	AVAL	Gérard
Président de la Commission Sportive	QUEVEDO-JOUE	Sabrina
Président de la Commission Technique	DIVERCHY	Bernard
Président de la Commission des Officiels	JORDAN	Véronique

ADOpte A L'UNANIMITE

❖ **Fonctionnement global et points divers**

- Comme l'indique les statuts, le Bureau se réunira une fois par mois et il est prévu quatre réunions de Codir (septembre, janvier avril mai ou juin). Les salariés seront invités à chaque Codir selon l'ordre du jour. Pour chaque réunion de Bureau et chaque Codir il y aura, dans la mesure du possible, une alternance des lieux.
- Bruno MARITON et Marc REBOUL souhaitent que les présidents des commissions organisent leurs équipes et que les membres travaillent entre eux en amont des Comité Directeur. Il est rappelé que le président et le secrétaire général sont membres de droit de toutes commissions et qu'à ce titre, ils doivent être destinataire des échanges de mails entre les membres et des travaux effectués. Les comptes-rendus des commissions devront parvenir au secrétaire général au moins trois jours avant la date prévue du comité directeur (Codir) afin de pouvoir les diffuser aux autres membres pour adoption lors des Codir.
- Les clubs ont reçu le solde à payer ou à recevoir de la caisse de péréquation. Sur proposition de la responsable de la caisse de péréquation, le prochain Codir devra statuer pour la saison prochaine, sur le nombre d'appels de fonds envoyés aux clubs afin qu'ils provisionnent cette caisse.
- Une réunion avec les 4 salariés est programmée le mercredi 18 juillet à Coursan ;
- La priorité dans les jours à venir est la déclaration à la préfecture du nouveau Codir et Bureau avec toutes les pièces administratives ad hoc; Une fois le récépissé reçu, il sera procédé aux actes relatifs à la gestion des comptes bancaires.
- A titre informatif, la Chambre d'Appel Fédérale a confirmé la décision de la Commission Fédérale de Discipline qui a rétrogradé le club de PERPIGNAN le SOLER METROPOLE BASKET à la Régionale 2 féminine. Un appel, par saisine, est possible à présent pour le club auprès du CNOSF.

COURRIER

Numéro	Emetteur	Objet
0001	TDR 2018	Facture Rives des Corbières
0002	FFBB	Evolution Challenge Benjamin
0003	Dépt. PO	Convention annuelle d'objectifs. Dépt. des PO – CD66
0004	CG	Soirée des Champions Catalans Edition 2018
0005	CDOS 66	Invitation à Ft-Romeu « OCCITANIE AMBITION 2024 »
0006	CD Alpes Sud	OFFRE D'EMPLOI - Recherche d'un CTF
0007	Canohes	Caisse péréquation
0008	Bages	Fin CTC BBKA/A.L.I Basket
0009	Cosmos	Journée Information 27/9
0010	FFBB	Affaire Fusion PSMB/Le Soler
0011	FFBB	Ristourne Championnat de France
0012	FFBB	Ph. CABALLO. Demande de formaliser l'arrêt CTC Bages/Elne

DISPOSITIONS FINANCIERES

A la lecture des dispositions financières, l'attention a été attirée sur la partie relative aux pénalités pour les demandes de dérogations formulées dans certains délais. En effet, il apparaît que celles éditées, concernent la région Occitanie.

Il a été proposé au comité directeur de modifier ces dispositions de telle façon à lire :

- **Changement d'horaire/lieu/date tardif :**
 - ☞ moins de 21 jours à 07 jours : 50 €
 - ☞ moins de 07 jours : 80 €
- Non réponse à une demande de dérogation du club recevant sous 08 jours (et validation de la Com. des Compétitions) : 15 €
- Non réponse à une demande de dérogation du club visiteur sous 15 jours (et validation de la Com. des Compétitions) : 15 €

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DATES A RETENIR:

- REUNION du **BUREAU**
 - ☞ Lundi 27 Août 2018 à 19h00 à PERPIGNAN
- REUNION du **CODIR**
 - ☞ Lundi 17 Septembre à 19h00 à PERPIGNAN
- REUNION **DES PRESIDENTS**
 - ☞ Lundi 17 Septembre à 20h30 à PERPIGNAN

L'ordre du jour étant épuisé, un pot de l'amitié est offert à l'assemblée.

Le Président
Bruno MARITON



Le Secrétaire Général
Marc REBOUL

